

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Dix du mois de Novembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAIDE - M. Marcellin ZAMI – Mme Sylvia HENRY – Mme Sandra MOLIA – Mme Mévice VERITE - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL - M. David LUTIN - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI – Mme Maguy BORDELAIS – Mme Jocelyne VIROLAN – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Wennie MOLIA - M. Jules FRAIR - Mme France-Enna URBINO (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Jean LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Nadia CELINI (excusée) – Mme Yane BEZIAT – M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Julien DINO - M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Maguy BORDELAIS).

.....
Date d'envoi de la convocation : 4 novembre 2022

Date d'affichage : 4 novembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Absents : 9

Procurations : 3

Appelés à voter : 29

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Nina PAULON
.....

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET
DE LA VILLE**

CM-2022-6S-DAF-75

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° CM-2020-6S-DAF-92 en date du 22 décembre 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération n° CM-2022-4S-DAF-31 en date du 07 juin 2022 approuvant le compte de gestion 2021 de la ville du Gosier ;

Vu la délibération n° CM-2022-4S-DAF-34 du 07 juin 2022, approuvant le compte administratif 2021 de la Ville ;

Vu l'avis favorable rendue par la commission Finances ;

Considérant les résultats dégagés des deux sections ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**A la majorité des voix exprimées par : 26 voix pour; 1 contre; 2
abstentions**

:

DÉCIDE

Article 1 : D'affecter en report à nouveau au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » la somme de 447 486,69 €.

Article 2 : De reporter le résultat de la section d'investissement de 4 409 774,89 € au compte 001 "Report de la section d'investissement".

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier, le 10 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20221125-CM2022-6SDAF75-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022